

1. Identification du puits	
Nom du puits	Jaltin Lemaire, Yamachiche No 3
Numéro du puits	B272
MRC	Maskinongé
Municipalité	Yamachiche

. Informations générales sur l'inspection		
Inspecteur	Adrien Bouffard	
Inspecteur	Habib Ourari	
Accompagné de		
Système géodésique	NAD 83	
Format des coordonnées	Degré décimaux	
Type inspection	Migration + Contamination	
Date	2019-09-18	
Vérification sécurité	Effectuée	
Heure de début et fin	10h30 à 12h00	
Conditions météorologiques	Ensoleillé	
Température ambiante (°C)	10	

3. Instruments utilisés	
Instrument	Commentaires
SCHONSTED GA-92XT Détecteur magnétique	
SCHONSTED GA-52Cx Détecteur magnétique	
GMI Gasurveyor 500 Détecteur de gaz	
Détecteur 4 gaz	
GPS Garmin GPSmap 62sc	

4. Personne(s) rencontrée(s)			
#	Nom	Rôle	Téléphone	Adresse courriel
1				
2				
3				
4				
		Témoignages		
1				
2				
3				
4				



5. Accès terrain			
Élément à vérifier	Coordonnées	Latitude	Longitude
Fin de la surface carrossable			

6. Reconnaissance terrain	
Élément à vérifier	Description
Type de terrain	Champs agricole

7. Indices en surface d'anciens forages				
Туре	Mode de récupération suggéré			
Aucun				
Commentaires				

ires
_

Observation	Coordonnées GPS	Intensité du signa		
Tubage déterré	46.26457,-72.866610	Très fort		
Commentaires				



10. Caractéristiques du puits	s			
Élément à vérifier	Description	1	Commentaires	
Tête de puits	•			
Tete de puits				
Évent de surface				
Profondeur des tubages				
(cm)				
Hauteur des tubages au				
dessus du sol (cm)				
Diamètre du tubage				
extérieur (cm)				
Présence d'une plaque				
soudée sur le tubage		<u> </u>		
Présence de ciment				
obturant le tubage				
Test de l'eau savonneuse				
Panneau d'identification				
Les coordonnées GPS de				
précision ont été prises				
11. Émanation et migration	Point de mesure		%LIE	%GAZ
_	oint de mesure		70LIE	%GAL
				22
Au tubage ou à l'évent			21	22
Au tubage ou à l'évent #1 À l'intérieur de 50 centim	ètres		31 14	22
Au tubage ou à l'évent #1 À l'intérieur de 50 centim #2 À l'intérieur de 50 centim	ètres		14	22
Au tubage ou à l'évent #1 À l'intérieur de 50 centime #2 À l'intérieur de 50 centime #1 À 4 mètres	ètres		14 0.3	22
Au tubage ou à l'évent #1 À l'intérieur de 50 centime #2 À l'intérieur de 50 centime #1 À 4 mètres #2 À 4 mètres	ètres		14 0.3 0.3	22
Au tubage ou à l'évent #1 À l'intérieur de 50 centime #2 À l'intérieur de 50 centime #1 À 4 mètres #2 À 4 mètres #3 À 4 mètres	ètres		14 0.3	22
Au tubage ou à l'évent #1 À l'intérieur de 50 centime #2 À l'intérieur de 50 centime #1 À 4 mètres #2 À 4 mètres #3 À 4 mètres #4 À 4 mètres	ètres ètres	4 m. faire les m	14 0.3 0.3 0.2 0.3	
Au tubage ou à l'évent #1 À l'intérieur de 50 centime #2 À l'intérieur de 50 centime #1 À 4 mètres #2 À 4 mètres #3 À 4 mètres #4 À 4 mètres Si les valeurs sont >25% LIE	ètres ètres È à l'intérieur de 50 cm ou à		14 0.3 0.3 0.2 0.3 esures aux 4 coins cardinau	x de la limite de migration
Au tubage ou à l'évent #1 À l'intérieur de 50 centime #2 À l'intérieur de 50 centime #1 À 4 mètres #2 À 4 mètres #3 À 4 mètres #4 À 4 mètres Si les valeurs sont >25% LIE	ètres ètres		14 0.3 0.3 0.2 0.3 esures aux 4 coins cardinau	x de la limite de migration
Au tubage ou à l'évent #1 À l'intérieur de 50 centime #2 À l'intérieur de 50 centime #1 À 4 mètres #2 À 4 mètres #3 À 4 mètres #4 À 4 mètres Si les valeurs sont >25% LIE	ètres ètres È à l'intérieur de 50 cm ou à		14 0.3 0.3 0.2 0.3 esures aux 4 coins cardinau	x de la limite de migration
Au tubage ou à l'évent #1 À l'intérieur de 50 centime #2 À l'intérieur de 50 centime #1 À 4 mètres #2 À 4 mètres #3 À 4 mètres #4 À 4 mètres Si les valeurs sont >25% LIE	ètres ètres È à l'intérieur de 50 cm ou à		14 0.3 0.3 0.2 0.3 esures aux 4 coins cardinau	x de la limite de migration
Au tubage ou à l'évent #1 À l'intérieur de 50 centime #2 À l'intérieur de 50 centime #1 À 4 mètres #2 À 4 mètres #3 À 4 mètres #4 À 4 mètres Si les valeurs sont >25% LIE	ètres ètres È à l'intérieur de 50 cm ou à		14 0.3 0.3 0.2 0.3 esures aux 4 coins cardinau	x de la limite de migration
Au tubage ou à l'évent #1 À l'intérieur de 50 centime #2 À l'intérieur de 50 centime #1 À 4 mètres #2 À 4 mètres #3 À 4 mètres #4 À 4 mètres Si les valeurs sont >25% LIE	ètres ètres È à l'intérieur de 50 cm ou à		14 0.3 0.3 0.2 0.3 esures aux 4 coins cardinau	x de la limite de migration
Au tubage ou à l'évent #1 À l'intérieur de 50 centime #2 À l'intérieur de 50 centime #1 À 4 mètres #2 À 4 mètres #3 À 4 mètres #4 À 4 mètres Si les valeurs sont >25% LIE	ètres ètres È à l'intérieur de 50 cm ou à		14 0.3 0.3 0.2 0.3 esures aux 4 coins cardinau	x de la limite de migration
Au tubage ou à l'évent #1 À l'intérieur de 50 centime #2 À l'intérieur de 50 centime #1 À 4 mètres #2 À 4 mètres #3 À 4 mètres #4 À 4 mètres Si les valeurs sont >25% LIE	ètres ètres È à l'intérieur de 50 cm ou à		14 0.3 0.3 0.2 0.3 esures aux 4 coins cardinau	x de la limite de migration
Au tubage ou à l'évent #1 À l'intérieur de 50 centime #2 À l'intérieur de 50 centime #1 À 4 mètres #2 À 4 mètres #3 À 4 mètres #4 À 4 mètres Si les valeurs sont >25% LIE	ètres ètres È à l'intérieur de 50 cm ou à		14 0.3 0.3 0.2 0.3 esures aux 4 coins cardinau	x de la limite de migration
Au tubage ou à l'évent #1 À l'intérieur de 50 centime #2 À l'intérieur de 50 centime #1 À 4 mètres #2 À 4 mètres #3 À 4 mètres #4 À 4 mètres Si les valeurs sont >25% LIE	ètres ètres E à l'intérieur de 50 cm ou à n maximum de 75 m et à tou		14 0.3 0.3 0.2 0.3 esures aux 4 coins cardinau	x de la limite de migration
Au tubage ou à l'évent #1 À l'intérieur de 50 centime #2 À l'intérieur de 50 centime #1 À 4 mètres #2 À 4 mètres #3 À 4 mètres #4 À 4 mètres Si les valeurs sont >25% LIE	ètres ètres E à l'intérieur de 50 cm ou à n maximum de 75 m et à tou	ites places où de	14 0.3 0.3 0.2 0.3 esures aux 4 coins cardinau	x de la limite de migration
Au tubage ou à l'évent #1 À l'intérieur de 50 centime #2 À l'intérieur de 50 centime #1 À 4 mètres #2 À 4 mètres #3 À 4 mètres #4 À 4 mètres Si les valeurs sont >25% LIE	ètres ètres E à l'intérieur de 50 cm ou à n maximum de 75 m et à tou	ites places où de	14 0.3 0.3 0.2 0.3 esures aux 4 coins cardinau	x de la limite de migration



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

12. Indices de contamination Visuel de produits pétroliers dans le sol	Description de l'indice de contamination	Localisation	Échantillonnage	Profondeur (cm)	Identification
Végétation dégradée ou appauvrie	aucune végétation	sur le puits	Oui	135	B272-VR-01 et B272-VR-
Commentaires					

13. Conclusions et recommandations				
Éléments	Constats	Commentaires		
Le puits est localisé	Oui			
Risque pour l'environnement	Oui			
Reprendre la recherche	Non			
Statut	Travaux à réaliser			
Coupe du tubage	Non-applicable			
Ramassage des débris d'anciens forages	Non-applicable			
Pancarte	Non-applicable			
Prochaine inspection recommandée	1 an			
Autre				
Conclusion				

Le puits est localisé, car le haut du tubage a été déterré. Une émanation de gaz au tubage a été détectée, mais ne représente pas un risque selon la Loi sur les hydrocarbures et ses règlements afférents. Une migration de gaz a été détectée et présente un risque selon la Loi sur les hydrocarbures et ses règlements afférents. De la contamination supérieure aux critères applicables a été détectée dans le sol. Pour ces raisons, l'état du puits est : Travaux à réaliser.



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

	Signatures	
	Signature rapport d'inspection (1 à 13)	
Inspecté et rédigé par	Signature	Date
Adrien Bouffard	53-54	
Inspecteur		2020-03-11
Habib Ourari	 53-54	2020-03-10
Inspecteur		2020 03 10
	Signature de la vérification	
Vérifié par	Signature	Date
Arnaud Montreuil-Drolet	53-54	
Coordonnateur aux opérations	JJ J4	2020-03-03

Photos de l'inspection





Photo 2	
7 1.000 2	
Photo 2	
Photo 3	